

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE**COMPTES RENDUS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****LUNDI 05 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi 05 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Dominique **FOREST**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI** Anita, **BARREAU** Dany, **BRÉBION** Jeanne-Marie **CLÉMOT** Isabelle, **DESLANDES** Véronique, **DUCOS** Véronique, **LODI** Aude, **OURY** Cécile, Messieurs **BINET** Patrice, **BLOT** Michel, **CAYE** François-Guillaume, **COUÉ** Philippe, **DAVINROY** Gérard, **DULONG** Jean-Jacques, **FOREST** Dominique, **KÉRÉBEL** Philippe, **PERRAULT** Jérôme (arrivé à 19h40).

Absents excusés : Mme **LE TENNIER** Valérie, **DELEPIERRE** Laurent.

Absent : -

Convocation du 25 juin 2021	Date d'affichage : sous huitaine
Nombre de conseillers en exercice : 19	Secrétaire de séance : Philippe KÉRÉBEL
Nombre de conseillers présents : 17	Nombre de procurations : 1

Procurations : Madame Valérie **LE TENNIER** à Madame Jeanne-Marie **BRÉBION**.

2021-49**Adoption du dernier compte-rendu**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier Conseil Municipal (31 mai 2021).

*19h40 : Arrivée de Monsieur Jérôme **PERRAULT**.*

- ✚ Arbres,
- ✚ Vignes.

Cette décision n'appelle pas de délibération du Conseil Municipal. La dénomination des 1^{ères} voies de la ZAC du Grand Clos se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2021-51

ZAC du Grand Clos Compte-rendu d'activités 2020

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe à l'Urbanisme, expose :

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier du Grand Clos, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2020. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le Quartier du Grand Clos, d'une emprise d'environ 7ha 59a 64ca, se situe à la frange Sud du bourg de Saint-Melaine-sur-Aubance.

Le Quartier du Grand Clos comporte un programme de logements d'une capacité d'environ 144 nouveaux logements, complété par une offre en commerces-services-équipement au niveau de l'espace de centralité en accroche sur la rue A. Brousse. La programmation des logements est répartie comme suit :

- 26% de logements collectifs et intermédiaires
- 23% de logements groupés
- 51% de logements individuels purs

Afin de réguler le marché du logement en lien avec les capacités d'accueil des équipements publics et services et au regard des plans techniques, il est envisagé trois à quatre tranches d'aménagements.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2020, la quasi-totalité des études ont été menées ; l'ensemble des terrains sont maîtrisés par Alter Public. Les travaux ont démarré au mois de mars 2021.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2020, 855 K€ HT ont été dépensés et aucune recette n'a été encaissée. Un emprunt de 600 000 € a été contracté par Alter Public et une avance de trésorerie de 700 000 € a

été mise en place ; la situation de trésorerie de l'opération est positive à : + 396 K€.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 4 900 000 € HT sans participation de la Collectivité. Par rapport au précédent bilan en date du 31 décembre 2019, les dépenses totales sont en augmentation du fait des études complémentaires souhaitées sur les Tranches 3 et 4 (secteurs en connexion avec le centre-bourg). Les recettes totales sont également en augmentation du fait de la hausse des prix de cession.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement signé le 22 juin 2012 entre la commune de Saint-Melaine-sur-Aubance et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier du Grand Clos
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par Alter Public
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente

Le Conseil Communal de la Commune de Saint-Melaine-sur-Aubance après en avoir délibéré :

- Approuve le tableau des acquisitions de l'année 2020
- Approuve le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 900 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2020 par Alter Public

2021-52

Location de la Maison du Temps Libre et du matériel Communal Tarifs 2022

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la Maison du Temps Libre et du matériel de 1,4 % ⁽²⁾ à compter du 1^{er} janvier 2022 comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Commune	Hors-Commune
	2022	2022
Association 1 journée	Gratuité	930 €
Association jour supplémentaire ⁽¹⁾		465 €
Fête de famille – Anniversaire - Mariage 1 jour	199 €	930 €
Fête de famille – Anniversaire - Mariage 2 jours	295 €	1 395 €
Vin d'honneur – Réunion	100 €	283 €
Manifestation à caractère culturel	397 €	930 €
Nettoyage de la M.T.L.	271 €	271 €
Caution	1 242 €	1 242 €
Chaises	0,51 €	0,51 €

(1) : le tarif s'entend par jour à compter du 2^{ème} jour (une location de 2 jours sera facturée : 1 395 €, une de 3 jours : 1 860 €, etc.).

(2) Inflation mai 2021 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux tarifs ci-dessus.

2021-53

**Maison Communale
Révision du loyer à compter du 1^{er} août 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2020-58 du 20 juillet 2020 qui fixait le loyer de la maison communale (568,01 €) en fonction de l'indice de référence des loyers qui était de 130,26 pour le 4^{ème} trimestre 2019.

L'indice du 4^{ème} trimestre 2020 étant de 130,52, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant du nouveau loyer à 569,14 € (soit + 0,20 %) à compter du 1^{er} août 2021.

2021-54

**Tarifs périscolaires 2021/2022
Restaurant Scolaire**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser comme tous les ans les tarifs du Restaurant Scolaire.

Elle propose une augmentation de 1,4 % ⁽¹⁾ pour l'année scolaire 2021/2022. Les tarifs sont donc les suivants :

Restaurant Scolaire		
Prestations	Commune	Hors-Commune
Abonnement 4 jours	463 €	582 €
Abonnement 5 jours	587 €	732 €
Repas occasionnel enfants	3,77 €	5,66 €
Repas occasionnel adultes	5,66 €	5,66 €
Repas solidaire	6,40 €	6,40 €
Repas occasionnel Personnel	3,77 €	3,77 €

(1) : taux d'inflation mai 2021 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux tarifs périscolaires 2021/2022.

2021-55

**Tarifs périscolaires 2021/2022
Garderie Périscolaire / Étude**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser comme tous les ans les tarifs de la Garderie Périscolaire et de l'étude surveillée.

Elle propose une augmentation de 1,4 % ⁽¹⁾ pour l'année scolaire 2021/2022. Les tarifs sont donc les suivants :

Garderie / étude				
QUOTIENT FAMILIAL			Moins de ½ h	Plus de ½ h
QF < ou =	825 €		1,11 €	2,08 €
825 €	QF	1 343 €	1,29 €	2,56 €
QF >	1 343 €		1,51 €	3,01 €

(1) : taux d'inflation mai 2021 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux tarifs périscolaires 2021/2022.

2021-56

Finances communales Acquisition de terrain

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le souhait de la commune de se rendre propriétaire d'une parcelle située à l'entrée du Bourg le long de l'Aubance, cadastrée AO19, d'une superficie de 1 184 m² et appartenant aux Consorts **GELINEAU**.

Monsieur le Maire propose de l'acquérir au prix de 3 600 €. Cette acquisition permettra de finaliser l'aménagement des abords l'Aubance et de l'entrée du Bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette acquisition et autorise Monsieur le Maire (ou son Représentant) à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021.

2021-57

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Rémunération des Contrats d'Engagement Éducatif

Madame Dany **BARREAU**, Conseillère Municipale, rappelle à l'Assemblée, que dans le cadre de la Municipalisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il convient de fixer les rémunérations des Contrats d'Engagement Éducatif.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-93 du 21 décembre 2020 portant Municipalisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021-48 portant création de 2 Contrats d'Engagement Éducatif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les forfaits journaliers suivants :

Fonctions	Montant journalier	Congés Payés 10 %	Nuitée ⁽¹⁾
Stagiaire BAFA	40,00 €	4,00 €	15,00 €
Animateur BAFA	75,00 €	7,50 €	30,00 €
Directeur BAFA	85,00 €	8,50 €	30,00 €

(1) : lors des camps

Et autorise Monsieur le Maire (ou son Représentant) à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.




2021-58

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Rémunération des nuitées pour les Agents Territoriaux

Madame Dany **BARREAU**, Conseillère Municipale, rappelle à l'Assemblée, que dans le cadre de la Municipalisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il convient de fixer les rémunérations des Agents Communaux.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-93 du 21 décembre 2020 portant Municipalisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer la rémunération des nuitées pour les Agents participant à des camps comme suit :

-  Agents titulaires ou stagiaires de la FPT : 30 € la nuitée,
-  Agent en CDI de droit public : 30 € la nuitée,
-  Agent en CDD de droit privé : 30 € la nuitée.

Et autorise Monsieur le Maire (ou son Représentant) à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

2021-59

Patrimoine Location de terrains

Monsieur Jean-Jacques **DULONG**, Adjoint en charge des Espaces Verts, rappelle à l'Assemblée le projet de mise en place d'un éco-pâturage entre le Complexe Sportif Gilbert RABINEAU et l'Aubance.

Afin d'agrandir la surface exploitée, il propose de louer (à titre gratuit) 3 parcelles situées sur les communes de Saint Melaine sur Aubance et Soulaines sur Aubance et appartenant à Monsieur Bernard **DUPUIS**. Le contrat de location est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire (ou son Représentant) à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

2021-60

Environnement

Lutte contre les frelons asiatiques

Monsieur Jean-Jacques **DULONG**, Adjoint, rappelle à l'Assemblée que la lutte contre les frelons asiatiques (espèce nuisible) est une obligation pour les communes avec notamment la destruction des nids.

Pour se faire, il propose de passer une convention (annexée à la présente délibération) avec l'Association Sanitaire Apicole de Maine et Loire afin d'en définir les principales modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire (ou son Représentant) à signer l'ensemble des documents relatifs à ce sujet.

Questions et informations diverses

 Informations sur les décisions Communautaires